



AMÉLIORER LA SANTÉ DE LA POPULATION ET ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Au-delà des mots, nous avons en Franche-Comté une véritable volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels de santé, des représentants des collectivités territoriales et des usagers.

Pour travailler correctement ensemble il nous faut partager l'information, documenter nos choix, évaluer nos programmes d'actions. En un mot, il nous faut communiquer!

C'est l'objet de cette lettre de l'Agence régionale de santé : vous faire découvrir plus précisément notre organisation, vos interlocuteurs, vous tenir informés de l'état d'avancement des projets, revenir sur des réalisations emblématiques de notre démarche en région, vous signaler les événements majeurs...

Ensemble, nous pourrions ainsi porter le projet régional de santé pour améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité de notre système de santé.

Bonne lecture!

Sylvie Mansion
Directrice générale
ARS de Franche-Comté



- ÉVÉNEMENTS :** Un projet de santé pour la Franche-Comté : objectif, calendrier et méthode
- INTERVIEW :** A peine installée, la CRSA de Franche-Comté est déjà au travail
- ZOOM :** La Mosaïque, une maison d'accueil spécialisée pour personnes cérébrolésées
- PROGRAMME :** Les Unions régionales de professionnels de santé vont remplacer les Unions régionales des médecins libéraux.
- REPÈRE :** Avec la loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoires" (HPST), les PRIAC changent d'ère, pas d'objectif
- BRÈVES :**
 - La Franche-Comté : portrait socio-sanitaire
 - La psychiatrie citoyenne : utopie ou réalisme ?
 - Procédure d'autorisation des programmes d'ETP
 - Inscrivez-vous pour continuer à recevoir cette lettre

Lettre d'information de l'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté



Un projet de santé pour la Franche-Comté : objectif, calendrier et méthode

Le *Projet régional de santé (PRS)* définit les objectifs pour 5 ans des actions de l'ARS ainsi que les mesures permettant de les atteindre. Dans notre région, le processus d'élaboration a débuté en janvier 2010 et devrait s'achever en septembre 2011. Durant toute cette période, plusieurs étapes seront à franchir.

CE QUI DIT LA LOI PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, À LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES

Elle précise que "le projet régional de santé définit les objectifs pluriannuels des actions que mène l'Agence régionale de santé dans ses domaines de compétences, ainsi que les mesures tendant à les atteindre. Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé (...)"

Par ailleurs, la loi détaille la structuration du PRS. Il est constitué :

- "D'un plan stratégique régional de santé, qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région,
- De schémas régionaux de mise en œuvre en matière de prévention, d'organisation de soins et d'organisation médico-sociale ;
- De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas, dont un programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et un programme relatif au développement de la télémédecine. La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des contrats locaux de santé (...)"

Enfin, "le projet régional de santé fait l'objet d'un avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des collectivités territoriales et du représentant de l'Etat dans la région".

UN CHANTIER UNIQUE MAIS DES COMPOSANTES MULTIPLES

A ce jour, les deux premières étapes, évaluation des besoins et analyse de l'offre de santé, sont largement avancées, grâce au travail confié à l'Observatoire régional de la santé de Franche-Comté. Il a été enrichi par une contribution complémentaire de cartographie réalisée par le Département observation, statistiques et analyse de l'Agence.

A partir de septembre 2010, le plan stratégique régional de santé sera élaboré.

Il définira les grandes priorités de santé autour de cinq axes : Handicap et vieillissement, Veille et sécurité sanitaire, Périnatalité et petite enfance, Maladies chroniques (hors vieillissement), Santé mentale. (cf Illustration 1).



Illustration 1 :
Les cinq priorités du Plan stratégique régional de santé

Enfin, 3 schémas régionaux seront mis en chantier. Ils concerneront la prévention, l'organisation des soins (ambulatoires et hospitaliers) et l'offre médico-sociale. Ils seront accompagnés de plusieurs programmes ou plans.

Le PRS et ses différentes composantes feront l'objet d'une large concertation avec tous les partenaires concernés : professionnels, élus, usagers, patients, associations... La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, installée le 6 juillet 2010, ainsi que ses différentes commissions seront étroitement associées aux étapes d'élaboration de ce projet qui devrait intéresser chaque Franc-Comtois.

Pour en savoir plus :
Claude Michaud, ARS,
Direction de l'animation territoriale
Tél. : 03 81 47 82 35
Email : claudemichaud@ars.sante.fr



À peine installée, la CRSA de Franche-Comté est déjà au travail

Bruno Herry a été élu à la présidence de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Franche-Comté au cours d'une assemblée plénière réunie à Besançon, le 6 juillet 2010. Vice-président de la Mutualité Française du Doubs et vice-président de l'union régionale de la Mutualité Française de Franche-Comté, il était candidat au titre du collègue "Acteurs de la cohésion et de la protection sociale".



Monsieur Herry, on entend beaucoup parler de démocratie sanitaire. Comment la CRSA permettra-t-elle la participation des usagers ?

Ce terme n'est pas nouveau. C'est la Loi du 4 mars 2002, relative au droit des malades qui a renforcé la prise en compte du malade, à la fois en tant que personne et en tant qu'utilisateur. La Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" conforte la place de l'utilisateur dans l'organisation du système de santé, notamment au sein de la commission des usagers de la CRSA. La Conférence est un véritable outil de démocratie sanitaire. En effet, par ses missions, elle veille à l'égalité d'accès à la santé et sur la qualité des prises en charge. Elle peut également faire des propositions à la Directrice générale de l'ARS sur l'élaboration et l'évaluation de la politique de santé de notre région.

La CRSA organisera ses travaux au sein de cinq commissions. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Il y a tout d'abord, la commission permanente qui aura un rôle de bureau puis quatre commissions spécialisées qui sont les suivantes : la commission prévention, la commission organisation des soins, la commission de prise en charge et d'accompagnement médico-sociaux ainsi que la commission de droits des usagers du système de santé. Cette dernière revêt un caractère particulièrement important à mes yeux car elle est chargée d'élaborer un rapport sur les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés

les droits des usagers ainsi que d'évaluer les conditions de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social. Elle voit donc son rôle à la fois élargi et

renforcé par rapport à la configuration précédente du temps de la Conférence régionale de santé.

Avez-vous déjà des dossiers prioritaires ?

Oui, un principalement. La Directrice générale de l'ARS a saisi la CRSA pour consultation sur le sujet de la définition des nouveaux territoires de santé. Nous avons donc travaillé cet été sur ce dossier et nous avons remis à l'ARS notre avis. Cet avis est consultatif mais nous entendons le faire valoir. Bien entendu, notre intention n'est pas de constituer un contre-pouvoir à l'ARS, notre vocation est bien d'être le parlement du sanitaire et du social et l'expression de toutes ses composantes. Notre richesse est d'avoir des compétences liées et ainsi de concourir à la politique régionale de santé en Franche-Comté.

Pour en savoir plus :
www.ars.franche-comte.sante.fr
(rubrique "ARS Franche-Comté > Instances > CRSA")

Monsieur Bruno HERRY, Président de la CRSA de Franche-Comté



Au cours de la séance d'installation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Franche-Comté, le mardi 6 juillet 2010, Monsieur Bruno Herry a été élu président de cette conférence par ses membres avec près de 80% des voix. Sa présence à la CRSA l'est par désignation de la Mutualité Française. Il est à ce jour Vice-président de l'Union régionale de la Mutualité Française Franche-Comté et Vice-président de la Mutualité Française Doubs.

C'est à ce titre qu'il occupait un mandat de conseiller auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie du Doubs depuis près de 15 ans. Il présidait également depuis 2001 l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam) de Franche-Comté, et ce jusqu'à la mise en place de l'ARS qui a repris tout le champ de ses missions sur le volet ambulatoire.

En tant que représentant de l'Assurance maladie, il a également pu participer aux travaux du Groupement régional de santé publique.

Enfin, il faisait partie du Bureau de la Conférence régionale de la santé de Franche-Comté et la représentait à la Conférence nationale de santé.



La Mosaïque, une maison d'accueil spécialisée pour personnes cérébrolésées



UN CADRE ARCHITECTURAL ESTHÉTIQUE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie comporte quatorze chambres ouvertes sur une terrasse privative et des espaces verts. Conçue dans une démarche de respect de l'environnement " La Mosaïque " est équipée de matériaux de haute qualité environnementale (panneaux solaires, toiture végétalisée, protection solaire motorisée), s'intégrant parfaitement dans le paysage qui l'entoure. L'équipe de la MAS a reçu en septembre 2009 à la Rochelle le prix d'honneur du jury du concours du **Projet Citoyen** récompensant les acteurs d'un parcours exemplaire de concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen.

UNE VIE INSTITUTIONNELLE CENTRÉE SUR DES PROJETS INDIVIDUALISÉS POUR LES RÉSIDENTS

Connaître l'histoire du résident, son mode de vie, ses centres d'intérêt, ses goûts, personnaliser son espace de vie, le faire participer aux choix qui le concerne, adapter le rythme quotidien de ses activités sont les missions auxquelles s'attachent les professionnels de la MAS afin de permettre à chacun d'avoir et de conserver une vie sociale en collectivité, compatible avec son potentiel d'autonomie.

CALISTA, UN CHIEN D'ASSISTANCE A INTÉGRÉ LA MOSAÏQUE

Au-delà de son rôle affectif, le chien de travail a notamment un aspect de socialisation, fait travailler la motricité aux patients, leur mémoire... Formée par l'association Handi'Chien (Orne), Calista a été éduquée pour obéir à une trentaine de commandes de bases et à des gestes bien spécifiques au monde du handicap. Elle est arrivée en mars dernier. Même sur une courte période d'observation, le staff médical constate déjà des bienfaits thérapeutiques.

Adossée depuis sa création en 2002 au Centre de rééducation fonctionnelle d'Héricourt, la Maison d'accueil spécialisée (MAS) " La Mosaïque " accueille en site propre depuis juillet 2009, à Lure, 40 personnes cérébrolésées originaires du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Ces patients ont besoin de soins permanents et leur maintien en structure sanitaire ou à domicile ne se justifie plus (ou n'est pas ou plus possible), pour des raisons à la fois organisationnelles ou familiales. Elle dispose également de deux places d'accueil temporaire.

UNE ÉQUIPE SOIGNANTE ET D'ANIMATION AUTOUR D'UN PLATEAU TECHNIQUE PERFORMANT

La sécurité et la qualité des soins et de l'accompagnement repose sur une équipe pluridisciplinaire de plus de 70 personnes : médecin, pharmacien, infirmiers, aides-soignants, psychologue, cadre socio-éducatif, éducateur sportif, animateurs, musicothérapeute, aumônier... Aux locaux de soins et techniques s'ajoutent des salles de vie, d'activité sportive, de relaxation et de stimulation des sens, un jardin thérapeutique et un salon de coiffure.

Pour en savoir plus :

Annie Favret, Directrice de la MAS "La Mosaïque"
4 rue Pierre Mendès France à Lure
Tél : 03 84 63 36 00
Email : afavret@mas-mosaïque.fr
Site : www.fondation-arcenciel.fr



Les Unions régionales de professionnels de santé vont remplacer les Unions régionales des médecins libéraux

La loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" crée, dans chaque région, une représentation des professions de santé libérales : les Unions régionales de professionnels de santé (URPS) qui remplacent les Unions régionales des médecins libéraux (URML). Alors que ces dernières regroupaient uniquement les représentants des médecins libéraux, les URPS quant à elles, concernent les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pharmaciens, les biologistes, les orthoptistes, les orthophonistes, les pédicures-podologues exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel.

DES INTERLOCUTEURS DE L'ARS

Les URPS contribueront à l'organisation de l'offre de santé régionale. Ainsi elles aideront à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet régional de santé et du schéma régional d'organisation des soins. Elles participeront à l'organisation de la permanence des soins, aux réflexions sur les nouveaux modes d'exercice et la démographie des professions de santé. Elles pourront aussi conclure des contrats avec l'ARS impliquant des professionnels de santé libéraux sur certaines missions.

DES URPS EFFECTIVES AU COURS DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2010 AVEC UN MANDAT DE CINQ ANS RENOUVELABLE

La représentation des membres s'effectue par élection pour cinq URPS (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes). Les votes se dérouleront par correspondance en deux temps : jusqu'au 29 septembre pour les médecins et jusqu'au 16 décembre pour les autres professions de santé. Les élections sont organisées, pour chaque URPS, par une commission d'organisation électorale dont le Président est le Directeur Général de l'Agence régionale de santé. Les autres URPS désigneront directement leurs représentants au sein de leurs syndicats.

Les ARS sont chargées de mettre en place ces nouvelles instances qui seront ses partenaires pour construire l'organisation de l'offre de santé en région.

Pour en savoir plus :

Danièle Sekri, ARS, Direction de l'Offre de santé et médico-sociale
Tél. 03 81 47 82 42 - Email : danièle.sekri@ars.sante.fr
site : www.ars.franche-comte.sante.fr

Circulaire N° DGOS/DSS/1B/2010/183 du 3 juin 2010 relative aux élections aux unions régionales des professionnels de santé



"LA FRANCHE-COMTÉ : PORTRAIT SOCIO-SANITAIRE "

Cette étude a été réalisée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'ARS de Franche-Comté. Elle détaille notamment les données de mortalité et de morbidité régionales et donne un panorama de l'état de santé des Francs-Comtois.

Pour en savoir plus :

Document disponible prochainement sur le site de l'ARS,
www.ars.franche-comte.fr

(rubrique : L'ARS de Franche-Comté > Etudes et Publications)

"LA PSYCHIATRIE CITOYENNE : UTOPIE OU RÉALISME ?"

Ce colloque citoyen et participatif, organisé par les Invités au festin (IAF) et IAF réseau les 6 et 7 décembre 2010, à Besançon, est le premier colloque sur la psychiatrie citoyenne organisé en France. Il s'adresse aux citoyens et non uniquement aux experts concernés par le sujet. En effet, la psychiatrie citoyenne veut redonner toute sa place à la citoyenneté, qu'elle soit celle des personnes souffrant de troubles psychiques ou celle des citoyens eux mêmes. C'est pourquoi la participation à toutes les parties prenantes (pys, partenaires sociaux, usagers et familles, élus...) est souhaitée. Vous pouvez dès à présent vous informer, vous inscrire et apporter vos contributions sur le blog du colloque : www.psychiatrie-citoyenne-colloque.over-blog.com

Pour en savoir plus :

Site internet des Invités au Festin :

www.lesinvitesaufestin.fr - Tél. : 03 81 88 90 30

Email du colloque : colloque2010@lesinvitesaufestin.fr

PROCÉDURE D'AUTORISATION DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Suite à la loi HPST des textes réglementaires sont parus au JO du 2 août 2010. Une autorisation est obligatoire pour tous les programmes qu'ils soient portés par les établissements de santé, la ville, les réseaux ou les associations). La demande d'autorisation est à adresser à la Directrice générale de l'ARS, pour le 30 octobre dernier délai.

Pour en savoir plus :

www.ars.franche-comte.sante.fr

INSCRIVEZ-VOUS !

Ce premier numéro vous est envoyé sous format papier. Le second le sera aussi. Les autres lettres parviendront uniquement, sous format électronique, aux personnes qui en feront la demande auprès de Delphine Gnechi (envoyer vos nom, profession, email à delphine.gnechi@ars.sante.fr).



Avec la loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoires" (HPST), les PRIAC changent d'ère, pas d'objectif

Les programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) établis jusqu'alors par le préfet de région seront à l'avenir arrêtés par le Directeur général de l'ARS. La loi HPST confirme les PRIAC dans leur rôle de programmes médico-sociaux du Projet régional de santé (PRS).

ÉQUITÉ TERRITORIALE ET DIVERSIFICATION DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est chargée de répartir les crédits destinés au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées, financés par l'assurance maladie et relevant de la compétence de l'ARS. Dans cette mission la CNSA a comme objectif de veiller à l'équité territoriale et à la diversification des modes d'accompagnement.



ÉTABLIS POUR 5 ANS, ILS SONT RÉVISÉS TOUS LES ANS

Pour répondre à cet objectif, la loi de 2005 a créé les PRIAC qui, chaque année dressent les priorités régionales prévisionnelles de financement de l'année en cours et prévoient les créations, les extensions ou transformations d'établissements ou services médico-sociaux sur les quatre années suivantes. Les PRIAC sont donc établis pour cinq ans mais actualisés tous les ans.

PRÉPARÉS EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Les PRIAC jusqu'en 2010, s'appuient sur les schémas nationaux ou régionaux arrêtés par l'Etat et sur les schémas départementaux d'organisation médico-sociale arrêtés par les conseils généraux. Ils sont élaborés en concertation avec les conseils généraux, les autres décideurs publics, les représentants des usagers et des gestionnaires.

PERSPECTIVES 2011

Les PRIAC prendront leur place dans le nouveau processus de planification régional en tant que programmes de mise en œuvre des objectifs et des actions définis par le schéma régional d'organisation médico-sociale qui compose le plan stratégique régional de santé. Dans ce cadre, ils permettront également de déterminer la nature et le contenu des appels à projets dont la loi HPST prévoit la généralisation dans la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux.

Pour en savoir plus :

Véronique TISSERAND, ARS

Direction de l'offre de santé et médico-sociale

Tél : 03 81 47 88 61 - Email : veronique.tisserand@ars.sante.fr -

Le PRIAC de Franche-Comté actualisé en 2010 est consultable sur

www.ars.franche-comte.fr

(rubrique : L'ARS de Franche-Comté > Etudes et Publications > PRIAC)

arSinfo, n°1, septembre 2010

Agence régionale de santé de Franche-Comté
La City, 3 Avenue Louise Michel, 25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05
Site : <http://www.ars.franche-comte.sante.fr>

Directrice générale de la publication : Sylvie MANSION

Comité de rédaction : François Baudier, Fabienne Chevalet, Delphine Gnechi, Pierre Guillaumot, Chantal Lischka, Sylvie Mansion, Danièle Sekri, Véronique Tisserand.

Crédits photo : Georges Pannetton, Annie Favret

Maquette : Jean-Luc Bonvalot

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources.



Cette lettre a été imprimée par l'imprimerie Simon à Ornans qui bénéficie du label Imprim'Vert, sur du papier conforme aux normes de l'écolabel PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).

